

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU DOUZE MAI DEUX MILLE DIX SEPT

L'AN DEUX MIL DIX SEPT

Le 12 mai

Sous la présidence de M. Bernard ROMIER, Maire,

Ont siégé : Mesdames Béatrice BOULANGE, Monia FAYOLLE, Stéfania FLORY, Geneviève GARNIER, Sylvie JERDON, Laurence MEUNIER, Sophie MONTAGNIER, Murielle PERRIER, Anne-Virginie POUSSE, Claudine ROCHE, Emilie SOLLIER, Renée TORRES, et Messieurs, Eric BESSEY, Jean-Marc CHAPPAZ, Jean-Claude CORBIN, Gérard CROYET, Jean-Luc DUVILLARD, Jacques FORAT, Laurent FOUGEROUX, Pierre GRATALOUP, Jacques MEILHON, Hugues JEANTET, Mario SCARNA.

Pouvoirs : Patrick BOUVET donne pouvoir à Jacques FORAT, Eliane BERTIN donne pouvoir à Jacques MEILHON, Bernard GUY donne pouvoir à Hugues JEANTET, Chantal VARAGNAT donne pouvoir à Renée TORRES.

SECRETAIRE DE SEANCE : Stéfania FLORY

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX élus : 29

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX présents : 24

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX représentés : 4

NOMBRE DE CONSEILLER ABSENT Non représenté : 1

CONVOCATION EN DATE : 04 mai 2017

DATE D'AFFICHAGE : 22/05/2017

OBJET : Acquisition détachement de 747m² de terrain issus de la division de la parcelle référencée au cadastre section B parcelle 2369 -----N°2017/45

Vu l'Arrêté du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes

Vu la proposition de Madame Coquard et Madame Simon relative à la vente de 747m² de terrain issus de la division de la parcelle référencée au cadastre section B parcelle 2369.

Vu l'opération de construction d'un nouveau bâtiment de maternelle et de ses équipements associés selon une démarche environnementale,

Considérant l'intérêt de la commune,

Où l'exposé de Monsieur le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

28 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'achat de 747m² de terrain issus de la division de la parcelle référencée au cadastre section B parcelle 2369 au prix de 7470 euros.
- Accepte la prise en charge des frais de géomètre inhérent à ladite division.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à ladite acquisition.

FAIT LES : JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSUS
ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Bernard ROMIER, Le Maire

